



non indemnisation lors d'un remplacement

Par **ikkakujuu**, le **10/08/2009** à **23:37**

bonjour,

je remplace mon chef de service quand il part en congés ou quand il est en maladie mais aucunes indemnités m'est versées en sachant que je suis préparateur de commande, que mon chef est maitrise.

Suis je en droit de refuser de faire l'intérim? Quelles démarches, faut il que je fasse pour obliger mon employeur a me verser ces indemnités?

Sincères salutations

dans l'attente de votre réponse merci.

Par **ikkakujuu**, le **11/08/2009** à **07:47**

bonjour,

merci pour la réponse rapide.

J'ai oublier de préciser que mon contrat de travail comporter une close de polyvalence.